



Certificat

## Label Produit Biosourcé - Filière Wallonne

N° BE/12/03/20/90-BE-FW

En application des règles générales et du référentiel de la marque Produit Biosourcé - Filière Wallonne,

la société :

Raison sociale : **Isoproc** CVBA

Siège social : Rue de Gorimont 8, 5590 Achène

est autorisée à apposer le logo de la marque « Produit Biosourcé Filière Wallonne » sur le produit, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale :

### Ouate de cellulose IQ3

et fabriqué par les usines de :

Isoproc à Achène

avec les caractéristiques certifiées ci-dessous :

### Produit biosourcé—Filière Wallonne

Ce certificat atteste que ce produit a fait l'objet d'un audit sur le site de fabrication, conformément aux exigences reprises au référentiel « Produit biosourcé—Filière Wallonne », suivant la méthode de calcul du kilométrage moyen des approvisionnements des matières premières constituant le produit, pondéré par le nombre de tonnes fournies par chaque fournisseur.

Ce certificat a été délivré le 2 mars 2020 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit, est valable jusqu'au 5 juillet 2027 et reste soumis à l'obtention du Label produit biosourcé.

**CLUSTER ECOCONSTRUCTION**

Ave. d'Ecolys 7 à 5020 NAMUR (Rhisnes)

081) 810.310 TVA : BE0881.039.716

Pour le Comité de la Marque 'Filière Wallonne'

Anne-Michèle JANSSEN

Directrice Cluster Eco-construction

